



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du Jeudi 14 Juin 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00

**Etaient présents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, (à partir du 6.1), M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 3.1), M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN

**Etaient absents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire de séance** : M. Michel JASSEY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : F. PRESSE, Y. DELARUE, M. ZEHAF (à partir du 6.1)

**Mandataires** : D. HUOT, M. DONEY, M. LOYAT (à partir du 6.1)

## Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution d'une subvention à la Ville de Besançon

**Rapporteur** : Daniel HUOT, Conseiller communautaire délégué

**Commission** : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Actions de sensibilisation au développement durable »	Montant BP 2018 : 10 000€ Montant de l'opération : 1 860 €

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 1 860 €, au titre du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable », à la Ville de Besançon, pour l'organisation des Premières assises nationales des pollinisateurs.

### I. Présentation de l'opération

Du 28 au 30 juin 2018, la Ville de Besançon poursuit son engagement en faveur de la biodiversité en organisant les Premières assises nationales des pollinisateurs.

Construite autour de 2 temps forts (colloque scientifique et actions de sensibilisation), la manifestation répond, par ses objectifs, aux attentes fixées par la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (9 août 2016), notamment :

- faire connaître l'enjeu que représentent les insectes pollinisateurs en milieu urbain,
- renforcer la dynamique entre les différents acteurs et les citoyens en matière de biodiversité,
- identifier la place et l'impact de l'apiculture dans l'équilibre naturel des milieux urbains,
- adapter les modes de gestion des espaces verts et de nature, pour favoriser les pollinisateurs.

Le colloque technique et scientifique propose, pendant 2 jours, des apports théoriques en salle et des visites sur site présentant les différentes actions menées par la Ville de Besançon. De nombreux intervenants inviteront le public à s'exprimer sur les sujets suivants :

- « les pollinisateurs sauvages : qui sont-ils et quelles sont leurs relations avec les plantes »,
- « les services éco-systémiques rendus au quotidien : impact économique des pollinisateurs »,
- « quelle place pour l'apiculture en ville »,
- « évolution du climat : quels changements pour l'équilibre flore/insecte dans la ville de demain »,
- « regards croisés / gestion des espaces de nature urbaine : prendre en compte les pollinisateurs dans les trames et les continuités écologiques »,
- « connaissance, inventaires et suivi des espèces pollinisatrices en ville : une place pour les sciences participatives ».

Une journée d'animations et de découverte sera également organisée sur le site de la promenade des Glacis. Il s'agit, à travers différents ateliers, d'amener les visiteurs, d'une manière ludique, pédagogique et interactive, à prendre conscience des relations qui existent entre les plantes et les insectes pollinisateurs, de mieux identifier les insectes présents dans les espaces et de promouvoir des modes de gestion des espaces privés adaptés à la présence des pollinisateurs.

Les acteurs locaux (Conseils consultatifs des habitants, Conseil bisontin des jeunes, associations gestionnaires de vergers...) sont partenaires pour l'animation d'ateliers :

- initiation aux sciences participatives,
- pratique de la fauche à la faux,
- incitation à l'observation des insectes
- construction de gîtes à insectes ...

## II. Plan prévisionnel de financement

DEPENSES (en € ht)		RECETTES (en €)	
Location de salle	1 900	Autofinancement	7 300
Location de matériel (éco-cup, toilettes sèches)	1 060	Subventions sollicitées	
Fournitures/matériel pédagogique	5 000	Région	6 000
Soutien aux associations partenaires	3 000	Grand Besançon <sup>(1)</sup>	2 000
Frais intervenants (déplacements et restauration)	12 040	Autres recettes	
Communication/Fléchage/Captation vidéo	5 650	Entrées colloque	14 000
Secours et gardiennage	650		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>29 300</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 300</b>

<sup>(1)</sup> Pour cette action, la Ville de Besançon sollicite une aide financière de 2 000 € auprès du Grand Besançon.

## III. Proposition

Le projet présenté par la Ville de Besançon répond aux critères d'éligibilité arrêtés dans le fonds « Actions de sensibilisation au développement durable ».

Le calcul de la subvention, basé sur le reste à charge des dépenses, est défini dans les termes suivants :

Subvention CAGB			
Dépenses totales	Assiette éligible (reste à charge)	Taux appliqué	Total
29 300 €	9 300 €	20 %	1 860 €
<b>TOTAL Subvention CAGB (plafond appliqué)</b>			<b>1 860 €</b>

Dans ce contexte, il est proposé d'accompagner la Ville de Besançon et de lui attribuer une subvention de 1 860 €.

Conformément à l'article 5 du règlement du fonds, ce montant constitue un plafond et sera ajusté au vu de l'état récapitulatif des dépenses effectuées et des subventions perçues.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la démarche engagée par la Ville de Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 860 €, à la Ville de Besançon, pour l'organisation des Premières assises nationales des pollinisateurs.

Préfecture du Doubs  
Reçu le 26 JUIN 2018  
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0